

# EMPIRE VIE

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

**DATE :** Le 3 mars 2014

**N° 2014-09**

**CATÉGORIE :** ASSURANCE

**DESTINATAIRES :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

**OBJET :** **Modification du taux d'intérêt variable sur avance**

Nous avons modifié le taux d'intérêt variable sur avance de nos polices d'assurance vie traditionnelle et vie universelle, à l'exception des polices suivantes :

- Trilogie;
- Polices d'assurance vie universelle Concordia pour lesquelles le taux d'intérêt sur avance est établi selon un écart entre le taux sur avance et le taux crédité;
- Polices dont les clauses relatives aux avances mentionnent un taux d'intérêt maximal inférieur.

Le taux d'intérêt pour toute avance sur police existante sera de 6,75 % à compter de l'anniversaire de contrat qui tombera le 10 mars 2014 ou après cette date.

Le nouveau taux d'intérêt sera de 6,75 % pour toutes les nouvelles avances sur police contractées le 10 mars 2014 ou après cette date.

Le nouveau taux d'intérêt variable s'applique à la fois aux avances en espèces et aux avances d'office de la prime.

L'avis de facturation des intérêts sur l'avance reflètera le nouveau taux.

**Compétence** **Kathy Thompson**, vice-présidente et actuaire des produits

